

Avenir de l'Université de Franche-Comté - Motion du Conseil Municipal

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : J'en reviens maintenant au point de départ de cette séance, vous avez donc pu examiner le projet de déclaration Université 2000.

Personnellement j'aimerais qu'on y ajoute un tout petit amendement car il avait été question et M. JACQUEMIN sera d'accord, de la mise en place d'une structure permanente de concertation entre l'Université et les collectivités concernées au niveau régional, je crois que dans ce texte qui a été préparé, on pourrait ajouter notre souci d'avoir cette structure permanente de concertation.

M. JACQUEMIN : Monsieur le Maire, le groupe «Une Ambition pour Besançon» demande à y être représenté.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Bien sûr. Donc on ajoute cela et je vais vous soumettre cette déclaration qui devient donc une délibération de notre assemblée à laquelle je me permettrai d'associer le maximum de collectivités de la région de façon à ce que ce dossier m'accompagne lorsque M. JOSPIN me recevra.

Nous aurons la position du Conseil Municipal de Besançon et également de tous les secteurs de la région qui ont exprimé le même souci que nous de conserver l'Université de Besançon.

DÉCLARATION «UNIVERSITÉ 2000»

La concertation voulue par le Gouvernement dans le cadre du programme «Université 2000» a réuni lors des assises régionales l'ensemble des acteurs universitaires, économiques et politiques aux fins d'élaborer un schéma régional d'aménagement et de développement des enseignements supérieurs en Franche-Comté.

Cette concertation sur le développement de l'enseignement supérieur en Franche-Comté, qui exigeait la sérénité, s'est malheureusement déroulée dans un climat de polémiques peu propice à la réflexion.

En effet, le projet de création d'une 2^{ème} Université en Franche-Comté présenté publiquement dans la presse nationale et locale sans attendre l'ouverture des assises régionales par des personnalités du Nord de la Région ne pouvait que contribuer à réduire le débat à une opposition stérile entre le Nord et le Sud et à occulter les vrais problèmes.

Le Conseil Municipal de Besançon :

- condamne une méthode qui consiste, sans consultation préalable, en dehors de tout dialogue et de toute concertation, à proposer, ou plutôt à imposer, une solution à l'ensemble des partenaires régionaux. «Le dynamisme n'interdit pas le dialogue».

- **se prononce résolument** contre la création d'une 2^{ème} Université en Franche-Comté.

Cette prise de position n'est pas dictée par la volonté délibérée de s'opposer systématiquement à tout projet ou à toute initiative. Elle n'est pas dictée, non plus, par un réflexe frileux ou malthusien.

Elle résulte du constat de la situation de l'Université de Franche-Comté et de la volonté, qui est celle du Conseil Municipal bisontin, de renforcer l'Université de manière à lui donner les moyens dont elle a besoin.

En effet, avant de parler de l'avenir, il convient de bien cerner les réalités du présent, de mesurer les points forts, les insuffisances et donc les besoins actuels et futurs de l'Université de Franche-Comté.

Par ailleurs, il apparaît que le schéma régional d'aménagement et de développement des enseignements supérieurs doit s'inscrire dans une cohérence régionale, répondre à une AMBITION RÉGIONALE, afin de prendre en compte les besoins de la capitale régionale et de l'ensemble de la région.

LA SITUATION EN 1990

L'Université de Franche-Comté est une université moyenne, dans une petite région.

18 000 étudiants inscrits pédagogiques

850 enseignants chercheurs.

Dans une perspective volontariste, la Franche-Comté pourrait compter 24 000 étudiants en 1994-1995 et 27 000 à l'horizon 2000.

C'est une université de qualité, omnidisciplinaire qui offre en premier et second cycle une palette complète de formations courtes ou longues.

En 3^{ème} cycle, une quinzaine de DEA et huit DESS permettent aux meilleurs des étudiants d'acquérir une formation spécialisée de haut niveau et de s'initier à la recherche et à ses métiers.

Toutes ces formations sont appuyées sur des équipes enseignantes ayant la pratique de la recherche quotidienne. Le regroupement en huit secteurs opéré en 1982 constitue un atout dans la mesure où il permet aux équipes d'atteindre une taille critique et aux chercheurs de s'ouvrir à l'inter-disciplinarité.

Quelques axes d'excellence méritent d'être soulignés :

- les sciences pour l'ingénieur
- les langues vivantes
- les sciences de l'Homme et de la Société
- le domaine de la santé.

Ce tableau des points forts ne doit pas masquer une réalité plus inquiétante,

- l'insuffisance des moyens (Enseignants, postes ATOS, locaux)
- l'absence de 3^{ème} cycle en STAPS (Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives) et en Droit-Sciences Economiques qui constitue un handicap certain
- l'insuffisance notoire de départements d'IUT dans le secteur tertiaire
- l'insuffisance de MST et de DESS dans une région à forte vocation technologique.

Par ailleurs, la Franche-Comté connaît une forte déperdition d'étudiants potentiels. Nombreux sont les étudiants qui délaissent la région au profit de Strasbourg (853), Dijon ou Nancy (1 183), Lyon (422). La déperdition s'opère naturellement dans le Jura vers Lyon ou Dijon et dans la Haute-Saône et le Territoire de Belfort vers Strasbourg, Dijon et Nancy.

Enfin, la Région est marquée par l'existence de deux grands pôles démographiques, l'un à Besançon, l'autre à Belfort-Montbéliard.

Il apparaît, toutefois, que la Région de Franche-Comté, avec ses deux pôles géographiques, demeure une petite région à l'échelle nationale, une toute petite région à l'échelle de l'Europe.

L'Université de Franche-Comté a des atouts qu'il importe de renforcer et des insuffisances auxquelles il convient de remédier. Cela interdit, bien évidemment, la dispersion des moyens, conséquence inévitable de la création d'une 2^{ème} Université. On ne peut à la fois souligner les insuffisances de l'Université et refuser de lui donner les moyennes dont elle a besoin.

Un projet au service d'une ambition

Le schéma régional d'aménagement et de développement des enseignements supérieurs doit permettre :

- de relever un double défi :

. **défi quantitatif** : accueil de 60 % d'une classe d'âge dans l'enseignement supérieur à l'horizon 2000

. **défi qualitatif** : proposer aux bacheliers franc-comtois un enseignement supérieur diversifié et de qualité.

- d'accroître le rayonnement de l'Université.

C'est par la qualité et le rayonnement de son enseignement supérieur que notre Région retiendra ses bacheliers et attirera les étudiants d'autres régions.

En effet, l'enseignement supérieur est un élément majeur du dynamisme de notre région, de son rayonnement. Un facteur essentiel de l'activité économique qui doit contribuer aussi à l'affirmation de Besançon en tant que capitale régionale.

Tel est l'enjeu. Telle doit être l'ambition commune à tous les partenaires régionaux.

C'est pourquoi Besançon, capitale régionale et ville universitaire, souhaite l'élaboration d'un projet régional.

Ce projet pourrait s'organiser selon trois axes :

1) Le renforcement du pôle universitaire de Besançon comme élément structurant de l'Université (Bibliothèques - Laboratoires de recherche)

. affirmation du caractère omnidisciplinaire du pôle bisontin

. développement des cycles supérieurs dans les disciplines juridiques, économiques et scientifiques (MST - DEA - DESS)

. développement des départements d'IUT dans le secteur tertiaire et des filières Bac + 2 (Secteurs de techniciens supérieurs notamment). Les 5 lycées publics de Besançon ont demandé pour les années à venir la création d'une dizaine de sections de techniciens supérieurs.

2) La prise en compte de la spécificité du tissu industriel du Nord de la Franche-Comté et du poids démographique de l'ensemble constitué par l'aire urbaine par :

. le développement d'un enseignement de proximité (1er cycle)

. la création de filières répondant à des besoins locaux qui ne fassent pas double emploi avec les cycles de Besançon, dans le cadre d'une UFR géographique composante à part entière de l'Université de Franche-Comté.

3) Le développement, là où c'est possible, d'un enseignement de proximité dans le Jura et la Haute-Saône.

De plus, à Besançon, en cohérence avec le schéma d'urbanisme, le développement des voies de communication et la politique des transports en commun, le schéma d'aménagement des enseignements supérieurs s'organisera sur 3 grands sites :

- la Bouloie
- le centre-ville
- Châteaufarine.

Ce projet qui prend en compte la dimension régionale répond à la fois à l'ambition des établissements d'enseignement supérieur, à l'attente de l'environnement économique régional et aux souhaits des collectivités territoriales.

Il pourra prendre forme par la mise en place rapide d'une structure permanente de concertation entre l'Université et les collectivités locales concernées.

Après en avoir délibéré, cette motion est adoptée à l'unanimité.